

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF de l'ETAT, CHEF du GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
VU le Décret n°72-279 du 26 Octobre 1972, portant formation du Gouvernement et le Décret n°73-121 du 30 Mars 1973 qui l'a modifié ;
VU le Décret n°72-290 du 9 Novembre 1972, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement et le Décret n°73-17 du 19 Janvier 1973 qui l'a complété ;
VU la Loi n°65-20 du 23 Juin 1965, fixant les règles relatives à l'organisation générale de l'Administration Publique ;
VU le Décret n°41/PC-SGG du 16 Avril 1964, fixant la liste des emplois ou charges pour lesquels la nomination est laissée à la discrétion du Gouvernement et le Décret n°70-122/CP-SGG du 5 Juin 1970 qui l'a complété ;
VU le Décret n°304/PC/DAI du 26 Août 1965, fixant les attributions et les prérogatives des Préfets et Sous-Préfets, et déterminant les services directement placés sous leur autorité et le Décret n°72-295 du 15 Novembre 1972 qui l'a modifié ;
VU le Décret n°73-11 du 16 Janvier 1973, portant nomination de Sous-Préfets ;
SUR proposition du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité ;
Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

Article 1er.- M. Boniface AFFOGBOLO, Administrateur, est nommé Sous-Préfet d'Avrankou, en remplacement de M. Benoît HOUNSOU, admis à la retraite.

Article 2.- M. Pascal TOFFOUN, Adjoint Administratif, est nommé Sous-Préfet d'Athiémé, en remplacement de M. Célestin MEHINTO, admis à la retraite.

Article 3.- M. Sindjaloun YARSEKOU, Agent Technique d'Agriculture, est nommé Sous-Préfet de Ségbana, en remplacement de M. Arouna Sériki IDRISOU, admis à la retraite.

Article 4.- M. Antoine SAMA, Attaché d'Administration Universitaire, est nommé Sous-Préfet de Natitingou, en remplacement de M. Darius Latif ADEBAYO, appelé à d'autres fonctions.

Article 5.- M. Darius Latif ADEBAYO, Attaché Administratif, est nommé Sous-Préfet de Zagnanado, en remplacement de M. Paul HAIKOU, maintenu à la disposition du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité.

.../...

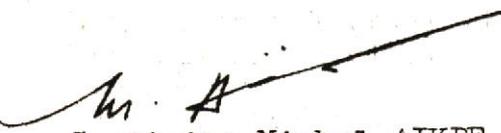
Article 6.- M. Antoine SAMA est nommé, cumulativement avec ses fonctions de Sous-Préfet, Délégué du Gouvernement, Chef de l'Administration Urbaine de Natitingou, en remplacement de M. Pierre BAGRI, maintenu à la disposition du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité.

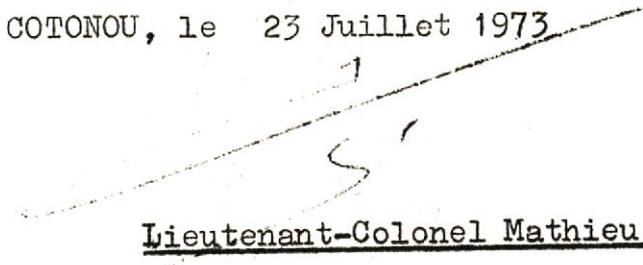
Article 7.- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prendra effet à compter de la date de prise de service des intéressés et sera publié partout où besoin sera./.

COTONOU, le 23 Juillet 1973

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Intérieur et de
la Sécurité,


Capitaine Michel AIKPE.


Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU.

Le Ministre de l'Economie et des Finances,


Capitaine Janvier ASSOGBA.

Ampliations : PR 5 - SGG 5 - MIS/DAI 30 - Gde Chanc. 1 - IAA 1 - CNI 1
DCCT-DN- 2 - CS 6 - Ministères 11 - DB-CF-DC-IGF-Solde-Trésor 6 -
DI 4 - DEP-DAGJL-Dtion Stat. 6 - DFP+S/Dtions 6 - Préfectures 6 -
Sous-Préfectures 5 - Circonscrip. Urbaine 1 - Intéressés 10.